

Bois le Roi, le 9 septembre 2021

La direction
Aux parents d'élèves

Objet : DEVOIRS FAITS

Madame, Monsieur,

Afin de favoriser la réussite des élèves, le collège met en place le dispositif « **Devoirs Faits** ». Il est inscrit à l'emploi du temps. Dans ce cadre, chaque enfant pourra travailler individuellement ou en groupe en étant aidé par un enseignant. Les élèves y font leurs devoirs mais sont également accompagnés par l'enseignant qui va répondre aux questions, aider les élèves, aborder la méthodologie et dénouer des incompréhensions.

Cela se déroulera dans une salle unique, du matériel pédagogique sera à disposition, chaque élève se verra remettre un cahier de révision.

Le dispositif démarre avec la mise en place des emplois du temps définitif le 27 septembre.

Merci de répondre même si vous souhaitez que votre enfant ne bénéficie pas de ce dispositif (cela nous assurera que l'information vous est bien parvenue).

Mme MENDES et Mme CHANTOISEAU

Coupon-réponse à retourner impérativement au professeur principal pour le jeudi 23 septembre

Je soussigné(e) Mme, M.

Responsable de l'élèvede la classe :

- Souhaite que (nom de l'élève) bénéficie du dispositif
- Ne souhaite pas que (nom de l'élève) bénéficie du dispositif

Date :

Signature du responsable légal

Signature de l'élève

Les enjeux du dispositif d'aide au travail personnel au collège.

Matériels à disposition.

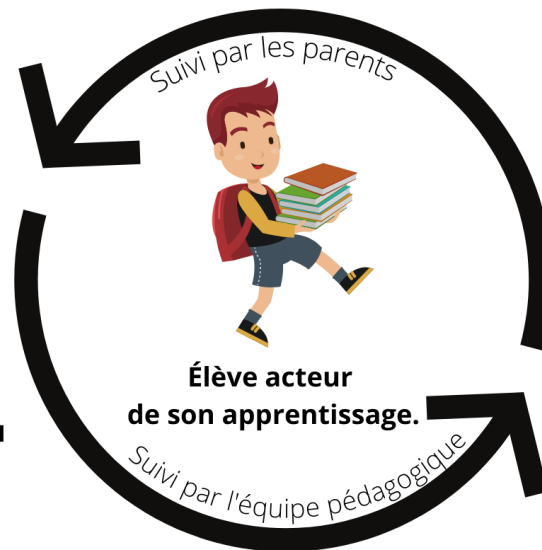
Livres, ordinateurs et autres outils.

Coopération entre pairs.

Possibilité de travailler en groupe.

Aide dans son travail personnel
Recherches, mémorisation, faire ses devoirs, préparer une évaluation...

Organisation du travail



Élève acteur de son apprentissage.

Apprendre à apprendre.

Développement des compétences d'apprentissage.

Climat serein et propice au travail.

Salle dédiée au dispositif.

Aide de professionnels

Dispositif mené par un enseignant.

Méthodologie